

Ständerat

Conseil des États

Consiglio degli Stati

Cussegl dals stadis



19.302 é **lv. ct. JU. Sortir les produits agricoles de l'accord avec le Mercosur dans l'intérêt de l'agriculture jurassienne**

Rapport de la Commission de politique extérieure du 13 janvier 2020

Réunie le 13 janvier 2020, la Commission de politique extérieure du Conseil des États a procédé, conformément à l'art. 116 de la loi sur le Parlement, à l'examen préalable de l'initiative visée en titre, déposée le 29 janvier 2019 par le canton du Jura.

L'initiative vise à ce que les produits agricoles soient exclus de l'accord de libre-échange avec le Mercosur.

Proposition de la commission

La commission propose, par 9 voix contre 2 et 1 abstention, de ne pas donner suite à l'initiative. Une minorité (Vara, Sommaruga Carlo) propose de donner suite à l'initiative.

Rapporteur : Müller Damian

Pour la commission :
Le président

Damian Müller

Contenu du rapport

- 1 Texte et développement
- 2 Considérations de la commission



1 Texte et développement

1.1 Texte

Le Parlement jurassien exerce son droit d'initiative cantonale en matière fédérale et demande aux autorités fédérales d'exclure les produits agricoles de l'accord de libre-échange avec le Mercosur.

1.2 Développement

Le Conseil fédéral négocie actuellement les conditions d'un futur accord de libre-échange avec les pays du Mercosur (Argentine, Brésil, Paraguay, Uruguay).

Or, ces pays produisent à bas prix grâce à des domaines agricoles bien plus étendus et avec nettement moins de contraintes et d'exigences que les domaines agricoles suisses. Ils cultivent des OGM (organismes génétiquement modifiés) à large échelle et augmentent le rendement de leurs élevages grâce notamment à des hormones de croissance et à des traitements préventifs du bétail aux antibiotiques.

Du point de vue écologique, il est insensé que, pour des raisons économiques, les produits que l'on consomme en Suisse parcourent des milliers de kilomètres pour finir dans nos assiettes.

En effet, dans un pays où entre trois et quatre exploitations agricoles disparaissent chaque jour et où le revenu paysan se situe autour des 45 000 francs par année, l'ouverture du marché suisse représente la mort de l'agriculture indigène.

Exclure les produits agricoles de l'accord avec le Mercosur serait bénéfique, tant pour les consommateurs, qui sauraient ainsi ce qu'ils mettent dans leur assiette, que pour les producteurs, qui ne subiraient pas une concurrence déloyale qui conduirait à leur perte.

2 Considérations de la commission

La majorité de la commission estime qu'un accord de libre-échange avec le Mercosur serait dans l'intérêt de l'économie suisse, laquelle dépend fortement des exportations. Elle rappelle en outre que la diversification des débouchés est essentielle pour la Suisse et que le Mercosur représenterait un partenaire important.

La minorité souligne l'impact négatif, en terme de développement durable, qu'aurait cet accord, et rappelle que les conditions de production en vigueur dans les pays du Mercosur ne répondent pas aux mêmes normes que celles appliquées en Suisse.